

Foyer Socio Éducatif du Collège André MALRAUX

Association loi 1901 à but non lucratif / Siège Social : Collège A. Malraux 35 chemin du stade 84380 MAZAN

Déclaration initiale et Statuts faits le 17/01/2002.
Déclaration en préfecture le 22/03/2002 n°0843004035
Date de publication au Journal Officiel : 04/05/2002 n°1827

EMPRUNT DE MATÉRIEL APPARTENANT AU FSE **(Foyer Socio-Éducatif du collège de Mazan)**

Objet : Emprunt de la sonorisation du FSE

Je, soussigné (NOM Prénom)

(fonction dans l'établissement)

déclare emprunter la sonorisation du FSE du collège A.Malraux de Mazan

le (date de l'emprunt)/...../.....

et à la ramener dans l'état de l'emprunt le (date de retour)/...../.....

Accord du Conseil d'Administration du FSE :

- Accord, date et signature du Président (M.ROURRE) :
- Accord, date et signature du Trésorier général (D.BLASCO) :
- Accord, date et signature du Secrétaire général (T.PLANTEVIN) :
- Accord, date et signature du Chef d'établissement :

*Pour que l'accord soit valide, il faut et il suffit qu'il y ait au moins 3 accords et signatures.
Demande à formuler par écrit au moins 7 jours avant la date de l'emprunt.*

Signature de l'emprunteur :

Visa de retour (date et signature) par un membre du bureau du FSE :

NB : Dans le cas où un emprunt aurait été constaté sans avoir rempli cette autorisation en bon et due forme, les personnes concernées se verront interdire à l'avenir l'emprunt du matériel du FSE.